

Mémoire de Bell Canada au sujet du projet de loi C-4

Bell Canada est heureuse de pouvoir se présenter devant le comité législatif afin de discuter du projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer. Les remarques qui suivent donnent le point de vue de Bell Canada sur ce projet de loi qui autoriserait l'imposition de droits, redevances ou frais à la compagnie.

Au cours des dernières années, Bell Canada a entrepris un vaste programme de contrôle et de réduction de ses coûts en faisant appel à divers moyens. Ce programme d'amélioration de la productivité a été très efficace et la compagnie prévoit poursuivre ses efforts en vue de maintenir ses dépenses à un strict minimum. Dans ce contexte, la compagnie est quelque peu déconcertée par un projet de loi qui aurait pour effet d'augmenter ses dépenses par l'imposition de frais sur lesquels elle n'a aucun contrôle, même si elle s'attend naturellement à une récupération de ces frais par l'intermédiaire de ses tarifs.

Toutefois, si on décidait de récupérer le coût de réglementation des compagnies de télécommunications auprès de ces dernières, Bell Canada aimerait souligner certains points particuliers qui l'inquiètent dans les dispositions du projet de loi C-4.